



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice- Solidarité

**MINISTERE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE
DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE**

**LA POLICE DE PROXIMITE
EN REPUBLIQUE DE GUINEE**

DOCTRINE ET STRATEGIE

Janvier 2014

TABLE DES MATIERES

Acronymes	2
Préface	3
Préambule :	5
CHAPITRE I. LE CONCEPT DE LA POLICE DE PROXIMITE	8
Section 1. Contexte	8
Section 2. Définition.....	9
Section 3. Principes de la Police de Proximité	10
CHAPITRE II. LES OUTILS DE LA POLICE DE PROXIMITE	12
Section 1. Les organes de la concertation	12
Section 2. Les modes de gestion et d'action	13
Section 3. Les services	14
Section 4. Les outils d'évaluation	15
CHAPITRE III. ASPECTS ORGANISATIONNELS ET HUMAINS DE LA POLICE DE PROXIMITE	16
Section 1. Les type d'unité de base de la Police de Proximité.....	16
Section 2. Les ressources humaines et la formation en matière de la Police e Proximité	16
Section 3. Genre	17
CONCLUSION	19
Liste des Annexes :	21
Annexes 1 :	22
Annexes 2 :	23

Liste des sigles et acronymes utilisés

CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CC	Commissariat Central
CUP	Commissariat Urbain de Police
CLSPD	Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
DSP	Diagnostic de Sécurité Partagé
FDS	Forces De Sécurité
FSPD	Forums de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
FQPDS	Forums de Quartiers de Prévention de la Délinquance et de Sécurité
PLS	Plans Locaux de Sécurité
PP	Police de Proximité
PNDS	Politique Nationale de Défense et de Sécurité
PNUD	Programme des Nations Unis pour le Développement
RSS	Reforme du Secteur de Sécurité
UE	Union Européenne
VBG	Violence Basée sur le Genre
OPROGEM	Office de Protection du Genre, de l'Enfance et des Mœurs

PREFACE

Après vingt six ans de démocratie populaire appliquée sur toutes les instances politiques et administratives du pays, y compris les unités de Défense et de Sécurité et vingt quatre ans de libéralisme intégral qui s'est achevé par un déséquilibre total du fonctionnement de nos unités, ont eu lieu les élections présidentielles multipartites de 2010

Au lendemain de ces élections, le Président élu démocratiquement, **le Professeur Alpha Condé** a placé la réforme du secteur de la sécurité (RSS) au nombre des priorités de son programme politique de développement et de consolidation de la démocratie dans le pays. Réforme annoncée sous la transition politique en 2009 sans pour autant être mise en marche.

Pour le département de la sécurité, cette démarche a visé entre autres, l'obligation d'assurer avec efficacité la protection des personnes et des biens, le rapprochement des services de police et des citoyens, et surtout à favoriser les actions préventives qui sont pour nous, une solution durable aux causes de l'insécurité

Le processus de la RSS s'appuie sur le Rapport Conjoint d'Evaluation du secteur de la sécurité en République de Guinée de mai 2010 qui a formulé 162 recommandations dont 32 spécifiques à la Police.

Parmi celles-ci, la mise en œuvre de la Police de Proximité occupe une place de choix, parce qu'elle privilégie la concertation, le partenariat et la résolution des problèmes de sécurité avec la population.

L'initiative de cette mise en œuvre par le gouvernement guinéen avec l'appui des partenaires vise essentiellement à apporter plus de confiance entre les services de sécurité et notre population.

Le présent document traduit donc la nouvelle doctrine d'emploi de la Police guinéenne au service de sa population.

A travers celle-ci, la police sera davantage déconcentrée, plus à l'écoute des citoyens, adoptera les pratiques nouvelles de concertation, s'adaptera à la gestion des problèmes locaux, sera scrupuleusement respectueuse des droits de l'homme, traitera avec discernement les questions de genre et de l'enfance et sera systématiquement orienté vers la prévention et la résolution des problèmes, en rapport étroit avec les conseillers communaux de leur commune respective

Ce document stratégique définit les principes et les outils de la Police de Proximité et s'adresse en priorité aux cadres et agents de la Police Nationale qui seront chargés à long terme de sa mise en œuvre dans leurs services respectifs.

Il concerne également nos élus locaux et la société Civile avec lesquels la Police Nationale formera un partenariat dans la gestion locale de la sécurité.

Grâce à ce document, les partenaires de la Guinée seront d'avantage éclairés sur la nature des changements envisagés et pourront déterminer avec pertinence les appuis à la réforme de la police guinéenne (appuis technique, financier, logistique).

En somme, le changement reposera sur la mise en place d'une nouvelle doctrine résumée par l'appellation les **3P/3R** :

- ✚ (3P)-Proximité, Partenariat, et Prévention,
- ✚ (3R)- Résolution des problèmes, Rédevabilité et Respect des droits humains.

Mais, cette doctrine pour être véritablement source de changement doit être appliquée à tous les niveaux, de façon transversale et par tous les acteurs.

La Police de Proximité doit savoir capitaliser sur le fond culturel et social guinéen pour parvenir à des solutions durables aux problèmes d'ordre public, d'insécurité et de criminalité.

Pour sa réussite, je lance un appel à l'ensemble du personnel de la Police Nationale à être au rendez de la mise en œuvre de la Police de Proximité, nouvelle doctrine d'emploi, qui restitue à la population son rôle légitime de participer à sa propre sécurité.

QUE DIEU BENISSE LE PEUPLE DE GUINEE !



EL HADJI MADIFING DIANE
Ministre de la sécurité et de la protection civile

Préambule

Indépendante en 1958, la République de Guinée a opté pour un régime politique de type socialiste dirigé par un système de Parti-unique qui utilisait l'appareil judiciaire et sécuritaire pour défendre les intérêts de l'Etat et du Parti, souvent au détriment des normes de respect des droits humains.

A partir de 1984, l'Armée qui a pris le pouvoir à la faveur d'un coup d'Etat, devient le pilier du pouvoir politique dans un régime militaire dirigé par une junte. En dépit de l'adoption par référendum d'une Loi Fondamentale en 1990 et l'organisation de plusieurs élections présidentielles, législatives et communautaires, la timide démocratisation des institutions de l'Etat n'avait pas atteint la qualité requise d'un Etat respectueux des Droits fondamentaux du citoyen. Cette période de démocratisation a vu de louables tentatives hélas non abouties de réforme au sein de la Police guinéenne, notamment les états généraux de la Police en 1992 et le projet « Police Guinée An 2000 » de 1995, initié avec la police du Canton de Genève.

Au fil du temps, la désorganisation des forces de défense et de sécurité est progressivement devenue un important facteur d'insécurité en Guinée. C'est dans ce contexte que survint un nouveau coup d'Etat en décembre 2008 à la suite du décès du Président de la République.

Les rapports civilo-militaires se sont alors davantage détériorés et le 28 septembre 2009, les FDS répriment très durement une manifestation politique au stade du même nom. Les graves violations des Droits de l'Homme (tueries, viols et blessures graves) commises par ces forces, à cette occasion, constituent un exemple éloquent de la dégradation du comportement des membres des FDS en Guinée.

En effet, le secteur de la sécurité, était caractérisé par de graves dysfonctionnements au nombre desquels la désorganisation des forces de défense et de sécurité, l'absence de contrôle civil, la faiblesse de ressources financières, matérielles et humaines, un système judiciaire corrompu. En somme, les FDS représentaient une menace pour les populations qu'elles étaient sensées protéger.

En Décembre 2009, le chef de la junte militaire au pouvoir est victime d'une tentative d'assassinat par des membres de sa propre garde. Une nouvelle Transition politique s'ouvre à la suite de négociations politiques et l'une des mesures contenues dans la déclaration conjointe de Ouagadougou du 15 janvier 2010, était la réforme du secteur de la sécurité (RSS).

Le souci prioritaire de la RSS en Guinée était de reconstruire les liens et de restaurer la confiance entre la population civile et les forces de défense et de sécurité. C'est dans cette dynamique qu'une évaluation conjointe du secteur de la sécurité a été réalisée dès le début de l'année 2010 sous le leadership de la CEDEAO.

Le 4 mai 2010, le rapport d'évaluation du secteur de la sécurité a été remis officiellement au Président de la Transition lors d'une cérémonie qui a regroupé les principaux acteurs de la vie socio politique guinéenne : Gouvernement, Conseil National de Transition, Partis politiques, Syndicats, Société Civile et les Acteurs de la Sécurité.

Dans une approche globale, consensuelle, inclusive et largement participative, l'évaluation conjointe du secteur de la sécurité en Guinée a posé non seulement le diagnostic et les conclusions mais aussi 162 recommandations concernant tous les secteurs (Défense, Sécurité, Justice, Douane et Environnement). Parmi celles-ci, il convient de noter : « la nécessité de développer une politique de Police de Proximité pour une meilleure prise en charge des citoyens¹ ».

Au lendemain des élections présidentielles de 2010, le Président démocratiquement élu, le Professeur Alpha Condé a placé la réforme du secteur de la sécurité au nombre des priorités de son programme politique de développement et de consolidation démocratique du pays. Il a souligné la nécessité d'assurer la sécurité des populations avec davantage d'efficacité et de rapprocher les services de police des citoyens.

Avec l'appui des partenaires au développement (PNUD, U.E, États Unis) le Ministère de la Sécurité a initié des mesures pour mettre en place une Police de Proximité en Guinée dans une dynamique participative et inclusive.

Tirant les enseignements de l'évolution des doctrines policières dans les démocraties à l'échelle internationale, la police nationale guinéenne se propose d'adopter une doctrine spécifiquement adaptée au contexte de la Guinée. Celle-ci devra se traduire sur le terrain par des prestations de qualité, fondées sur des consultations avec les communautés locales et orientées vers la résolution de problèmes, la protection des personnes et des biens. Les forces de police devront être transparentes, proches des citoyens et accessibles à tous, respectueuses des droits humains et des standards internationaux en matière d'intégrité et de l'Etat de droit.

La méthodologie d'élaboration de cette doctrine repose sur un processus national inclusif bénéficiant de l'expertise internationale et des expériences pertinentes de la sous-région.

Il consiste en trois phases distinctes :

- L'organisation d'un atelier en vue de la formulation d'une vision partagée de la Police de Proximité le 12 juin 2013. Il a réuni près de 200 participants issus de la police nationale, de la société civile, des établissements publics et privés, des élus locaux, des associations de femmes et de jeunes, des universités de la capitale, des organisations

¹ Rapport d'évaluation du secteur de la sécurité en Guinée, Pages .13 et 67

nationales et internationales. Parmi les recommandations formulées au terme de cet atelier figure clairement la nécessité de réorganiser la police nationale guinéenne de manière à "répondre au besoin de paix et de tranquillité des citoyens".

- Le partage d'expériences avec un pays de la CEDEAO ayant déjà mis en œuvre la Police de Proximité: un voyage d'échanges d'expérience a été effectué au Burkina-Faso en juillet 2013 par une délégation mixte composée de cadres du Ministère de la Sécurité, du Comité technique sectoriel de réforme, des cadres des commissariats pilotes, des maires et représentants de la société civile.
- La rédaction de la doctrine de Police de Proximité à travers un processus de partage interne et externe puis de validation technique et hiérarchique.

La mise en œuvre de la Police de Proximité sera réalisée de façon progressive en s'appuyant sur des expériences pilotes destinées à introduire la pratique de la police de proximité. Le PNUD et l'Union Européenne appuient deux projets pilotes à Conakry et à Nzérékoré.

Le présent document, qui définit les principes et les outils de la police de proximité, s'adresse en priorité aux cadres et agents de la police guinéenne qui seront chargés, à long-terme de sa mise en œuvre dans leurs services respectifs. Il s'adresse aussi aux élus locaux et à la société civile avec lesquels la police nationale formera des partenariats dans la gestion locale de la sécurité.

Ce document permet également d'éclairer les partenaires de la Guinée sur la nature des changements envisagés et de leur procurer les éléments permettant de déterminer avec pertinence les appuis (techniques, financiers et logistiques) qu'ils peuvent apporter à la police nationale guinéenne.

Il fixe les grandes lignes de la Police de Proximité dans trois chapitres :

- Le premier chapitre spécifie au travers des principes, la formule spécifique de Police de Proximité de la Guinée.
- Le second chapitre décrit à un échelon opérationnel les outils de mise en œuvre de la police de proximité.
- Le troisième chapitre enfin, décrit les aspects organisationnels et humains de la Police de Proximité.

Chapitre I : Le Concept de la Police de Proximité

Section 1. Contexte

La définition de la doctrine spécifique de Police de Proximité s'effectue dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité.

Lancé à l'issue du séminaire national sur la RSS en Guinée organisé en mars 2011, la Réforme du Secteur de Sécurité a connu des avancées unanimement appréciées. Outre la restauration de la discipline et une nette amélioration du comportement des militaires, le cadre légal des forces de défense et de sécurité a été considérablement renforcé.

Le pays dispose aujourd'hui des documents ci-après :

1. Le rapport d'évaluation du Secteur de la Sécurité en République de Guinée (Mai 2010).
2. Le Rapport du séminaire National sur la RSS en République de Guinée (Mars 2011)
3. La déclaration Politique de Réforme du Secteur de Sécurité (décembre 2012).
4. Les documents harmonisés des Politiques Sectorielles (mars 2013)
5. La Politique Nationale de Défense et de Sécurité qui constitue le cadre stratégique de la Réforme à été récemment adoptée (novembre 2013).

Le processus de la RSS en Guinée s'appuie sur le rapport conjoint d'évaluation du secteur de la sécurité de 2010 qui a formulé 162 recommandations dont 32 spécifiques à la police.

Dans le cadre de la réforme de la police, l'adoption d'un statut spécial de la police nationale a été un élément phare. Ce document a notamment permis de recentrer les missions dévolues à la police, de redéfinir les droits et obligations des fonctionnaires, de renforcer les modalités de recrutement et de formation et en définitive, de mettre concrètement en œuvre sous forme de règles de gestion, les solutions techniques pour corriger les dysfonctionnements constatés.

Cependant, le retard accusé dans l'application de ce texte engendre d'autres difficultés non moins importantes telles que la rémunération des fonctionnaires de police, l'uniforme, le logement, la prise en charge social, etc.

Le constat a été fait que la précarité explique certains mauvais comportements qui ternissent l'image de la police vis-à-vis de la population. Progressivement les prestations dans les commissariats se sont quasiment privatisées et ne sont obtenues (par les victimes) que contre paiement. La police routière harcèle les usagers de la route et toute une culture bureaucratique empreinte d'attitudes négatives s'est développée au sein de l'institution policière.

L'initiative de la mise en œuvre de la Police de Proximité par le gouvernement avec l'appui des partenaires vise essentiellement à apporter une solution aux dysfonctionnements constatés. Par cette nouvelle doctrine d'emploi, la police guinéenne sera davantage déconcentrée, plus à l'écoute des citoyens, adoptera

des pratiques nouvelles de concertation, s'adaptera résolument à la gestion des problèmes locaux, sera scrupuleusement respectueuse des droits de l'homme, traitera avec discernement les questions de genre et de l'enfance et sera systématiquement orientée vers la prévention et la résolution des problèmes.

Une Police de Proximité souple et flexible est en effet une nécessité dans l'esprit des textes régissant la décentralisation en matière de sécurité et de tranquillité publiques. Cette approche exigera que la police guinéenne soit à même, dans le cadre général fixé par la doctrine, de moduler sa réponse en fonction du contexte local.

L'introduction de la Police de Proximité dans la police guinéenne ouvrira un vaste chantier : elle nécessitera la mise à jour du cadre juridique et institutionnel, la gouvernance interne de l'institution, le renforcement des capacités de planification stratégique, et l'amélioration des moyens opérationnels tant du département que de la direction générale de la police nationale.

La problématique de la formation au sein de la police nationale guinéenne sera au cœur de la réforme de la police. Le renforcement des méthodes et des moyens de formation sera au cœur des changements nécessaires pour l'instauration d'un nouveau modèle de police qui place l'écoute et l'intégration du citoyen dans la définition et la résolution des problèmes de sécurité individuelle et collective.

L'inspection générale des services de sécurité occupera également une place de choix dans la réforme. Cette structure constitue l'outil par excellence de l'assurance de la responsabilité individuelle et collective des services de police ; elle permettra non seulement d'assurer le respect des règles d'éthique et de déontologie et d'instaurer un système de sanctions. Mais surtout elle sera un instrument de mesure des dysfonctionnements et des succès de la police de proximité.

Toutefois, il importe de souligner la présence de la gendarmerie nationale dans les mêmes circonscriptions où seront mis en œuvre les projets pilotes de police de proximité. Ce constat mérite une réflexion dans le sens de l'appui que cette institution apportera à la réussite de cet ambitieux projet de la police nationale guinéenne.

Section 2. Définition

La Police de Proximité est une approche des missions de police. Elle n'est pas une structure de police supplémentaire mais plutôt une nouvelle manière d'aborder les missions de police dans une zone déterminée : Circonscription de police urbaine, Secteur, Quartier.

Elle consiste à rapprocher les services de police de la population en plaçant le citoyen au cœur du dispositif de sécurité, à la fois comme sujet et comme acteur de sa propre sécurité. Elle se caractérise par ses vertus de transparence

et de respect des droits et libertés fondamentales et véhicule les valeurs d'intégrité, de loyauté, de dévouement, de compétence et d'esprit de service public.

L'objectif visé consiste à faire de la police nationale guinéenne une police conforme aux vœux de la population guinéenne telle qu'exprimée au travers du rapport conjoint d'évaluation du secteur de la sécurité, du rapport du séminaire national sur la RSS et de l'atelier de lancement de la Police de Proximité:

- Une police qui protège les citoyens, maintient l'ordre et assure la sécurité, et respecte leurs droits et libertés fondamentaux, prévient et lutte contre les infractions, répond aux attentes des populations, et enfin, fait usage de l'autorité de l'Etat au service de la loi et de la réglementation en vigueur. fait respecter la loi
- Une police qui agit conformément aux normes et standards nationaux et internationaux dans un cadre légal transparent, clair, précis et accessible au public.
- Une police qui respecte en toutes circonstances les droits humains, y compris les droits civiques et politiques des citoyens agit dans le respect des codes de conduite et de déontologie qui régissent la profession.
- Une police équipée pour prévenir, enquêter et répondre correctement les cas de violences basées sur le genre
- Une police responsable devant les citoyens et de leurs représentants, devant l'Etat et devant la loi, ouvrant dans la transparence, notamment dans la gestion de ses ressources et dans les activités professionnelles, et disposant d'un système permanent de communication avec le public qu'elle sert.
- Une police disposant d'une chaîne unique de commandement, organisée et structurée de manière à remplir efficacement ses devoirs, aussi bien vis-à-vis de la population que vis avis de ses propres éléments.
- Une police représentative qui promeut activement le recrutement, la formation et la promotion des femmes permettant une large gamme de compétences diverses au sein de la police et d'accroître la crédibilité, l'efficacité et la confiance de la police auprès les populations

Section 3. Principes de la Police de Proximité

Les principes fondamentaux de la Police de Proximité ont été développés pour corriger les faiblesses identifiées de la police nationale guinéenne ; ils se proposent d'apporter des solutions simples à mettre en œuvre, mesurables et perceptibles dans les activités quotidiennes du policier en tout temps.

Ils sont au cœur du changement et sous entendent l'ensemble des actions, mécanisme et fonctionnement des acteurs étatiques et non étatiques du secteur afin que tout au long de la chaîne de production de sécurité, chaque acteur les maîtrise et participe à leur mise en œuvre.

Les principes de la Police de Proximité reposeront sur 6 grands principes : la proximité, le partenariat, la prévention, la résolution des problèmes, la

rédevabilité et le respect des droits de l'homme. Ces principes contenant les idées essentielles de la Police de Proximité sont résumés sous l'appellation : « les 3P et 3R de la police de proximité» :

- **Proximité**, Accessibilité et Disponibilité du Service Public.

La police nationale fournit des prestations de qualité au public par la déconcentration de ses services à l'échelle locale et un maillage approprié du territoire pour assurer une présence au plus près de la population ;

- **Partenariat** et Concertation.

La sécurité n'est plus l'affaire uniquement de la police et sa mise en œuvre se réalise en partenariat, en concertation et en puisant dans le capital social et culturel de la population, des organisations de la société civile et des élus locaux notamment via des Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) au niveau des communes et des Forums de Quartiers ou de districts ;

- **Prévention**, Accueil et Prise en charge des victimes.

La Police de Proximité met l'accent sur la prévention, la gestion des conflits, ainsi que l'accueil, la prise en charge des victimes et la protection des populations les plus vulnérables. En particulier, elle offre des services de proximité aux femmes et aux enfants victimes de violences ;

- **Résolution de Problèmes.**

La Police de Proximité s'attache en priorité à résoudre les problèmes d'insécurité tels qu'ils se posent à la population à l'échelle locale ; elle cherche à intervenir sur les causes de l'insécurité et ne se contente pas de répondre simplement de manière réactive et superficielle aux incidents ;

- **Rédevabilité et Transparence.**

La Police de Proximité répond de son action devant les autorités et devant le public à qui elle rend compte par la publication régulière d'informations sur sa propre performance. Des facilités doivent être offertes aux citoyens pour dénoncer les abus de la police;

- **Respect des Droits de l'Homme.**

Le respect des droits de l'homme de même que le respect des instruments légaux, nationaux et internationaux sont au cœur de la mission de la police de proximité.

CHAPITRE II : Les outils de la Police de Proximité

Sur le plan pratique, la Police de Proximité évolue avec les organes de concertation, applique des modes particuliers de gestion et d'actions dans son travail au quotidien, met en place de nouveaux services au bénéfice des citoyens et des victimes et adopte des outils d'évaluation. Ce chapitre décrit ces nouveaux outils de la police de proximité.

Section 1. Les organes de concertation

La véritable mesure de la contribution de la police à la bonne gouvernance locale de la sécurité est sa capacité à assurer la sécurité des personnes et des biens. Celle-ci permet d'établir et de maintenir des rapports de qualité avec les citoyens dans le cadre de l'exercice de son mandat.

La modernisation de la mission de la police, l'adoption d'approches orientées vers le partenariat et la résolution des problèmes et la formation dispensée aux policiers sur des méthodes de travail respectueuses des Droits de l'Homme sont autant d'éléments favorables à une interaction positive entre la police et la population.

Force est pourtant de constater cependant qu'en Guinée la perception générale des citoyens à l'égard de la police s'est dégradée et qu'une méfiance s'est installée. Pour renverser cette tendance, la police doit développer et renforcer les moyens les plus adéquats pour se rapprocher des citoyens, susciter leur participation active et améliorer les services rendus par une plus grande imputabilité envers la collectivité desservie..

Dans cette perspective, les organes spécifiques de concertation sont mis en place afin de structurer les échanges entre la population et la police dans le cadre de la mise en œuvre de la police de proximité.

On distingue au niveau des communes les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et les forums de quartiers ou de districts de sécurité et de prévention de la délinquance.

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) :

Le CLSPD est l'outil majeur du partenariat et de la concertation locale en matière de sécurité avec la population au niveau des communes. Le CLSPD est un forum participatif présidé par le Maire. Il a une composition qui reflète ses fonctions de coordination, de concertation, de consultation et doit être représentatif des partenaires principaux dont la contribution est indispensable aux politiques de réduction de la criminalité et de réduction de la délinquance.

En plus du Maire, y siègent le chef de la Police, les représentants de la commune, de l'Administration publique locale, de la société civile et du

secteur privé local. Une large place est faite aux organisations communautaires de base.

Le CLSPD a pour objectif d'élaborer un plan stratégique de sécurité annuel et pluriannuel couvrant l'ensemble de la commune à partir de diagnostics de sécurité.

Les Forums de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (FSPD):

Les FSPD sont installés au niveau des quartiers ou des districts en vue de permettre aux élus locaux, aux chefs de la police locale et aux citoyens de discuter les problèmes locaux de sécurité.

La création, l'organisation et le fonctionnement des CLSPD et des FSPD feront l'objet d'un arrêté conjoint des ministres en charge de la sécurité et de la décentralisation.

Section 2 : Les modes de gestion et d'action

2-1 Les modes de gestion

Les Diagnostics de Sécurité Partagés : L'un des outils de travail du CLSPD est le Diagnostic de Sécurité Partagé (DSP) dont l'objectif est d'identifier conjointement avec les populations les problèmes d'insécurité principaux rencontrés à l'échelle communale et de dégager un consensus sur la nature des solutions pour y remédier.

Les Plans Locaux de Sécurité : Ces Plans Locaux de Sécurité (PLS) annuels ou pluriannuels sont élaborés à partir des Diagnostics de Sécurité Partagés. Ils fixent les objectifs principaux en matière de sécurité de proximité, définissent les stratégies pour y répondre et conçoivent des projets à mener à bien en partenariat entre les parties concernées. L'élaboration et le suivi du PLS sont assurés par le secrétariat du CLSPDS. Ce Secrétariat peut être assuré par un membre du personnel de la commune, un fonctionnaire de police du commissariat central ou encore une personnalité de la société civile. Ce poste est pris en charge par le budget de la commune.

Les règlements communaux : le code des collectivités locales aménage largement les responsabilités des autorités communales en matière de police administrative. Les règlements communaux sont des instruments de gestion de la sécurité au service des autorités communales. Les maires seront invités à prendre des actes conséquents dans le domaine de la police de proximité.

2-2 Les modes d'action

La résolution de problèmes : Sans négliger la réponse ponctuelle aux incidents, la Police de Proximité vise une action en profondeur qui cherche à intervenir sur les causes conduisant à l'émergence de problèmes d'insécurité. Cela exige un changement d'optique par rapport à l'approche

traditionnelle de la police. Il s'agit de chercher des solutions durables à l'insécurité en partenariat avec l'Administration, la société civile et les élus locaux. La police peut et doit capitaliser sur la capacité de résolution des problèmes de sécurité et de gestion des conflits des communautés locales pour trouver des solutions satisfaisantes aux problèmes de l'insécurité.

La gestion des conflits : La gestion des conflits a pour objectif de traiter les différends qui émaillent la vie sociale avant qu'ils ne débouchent sur des crises plus graves et la Police de Proximité entend former les agents de police de quartier à ce savoir-faire.

Le Policier de référence : Les quartiers de la juridiction d'un commissariat central ou urbain sont subdivisés en zones territoriales plus petites appelées **secteurs**. Pour faciliter le contact avec les résidents, un policier de référence par secteur est désigné au sein du commissariat central. Ce policier doit être connu des résidents du secteur pour devenir l'interlocuteur privilégié de ceux-ci pour tous les problèmes d'insécurité.

Les équipes ou brigades de quartier : Les équipes ou brigades de quartier sont constituées dans les commissariats centraux pour assurer les rondes dans les zones territoriales de leur ressort. Ceci pour assurer la meilleure écoute, pour développer une connaissance optimale du terrain et surtout pour tisser un lien de confiance avec les résidents du quartier.

La résolution des problèmes et la gestion des conflits présupposent de renforcer l'autorité des policiers. Le policier doit être d'une intégrité sans faille pour gagner et conserver la confiance des citoyens. Toutefois, la revalorisation du traitement des fonctionnaires de la police en constitue un important facteur de succès.

Section 3 : Les services

3-1. L'accueil :

La Police de Proximité met l'accent sur l'accueil du public ; elle assure un service d'accueil 24h sur 24 dans les commissariats centraux précisément dans un bureau d'accueil approprié. Toute personne qui s'y présente, sollicite souvent une intervention immédiate, formule une doléance ou porte plainte. Les personnes doivent être accueillies avec beaucoup d'égards et de courtoisie.

C'est au bureau d'accueil que se prépare la réponse aux événements. Les policiers désignés à cette tâche devront toujours faire preuve de politesse et donneront une bonne impression aux visiteurs. Ils répondront avec diligence à leurs sollicitations. Lorsqu'un visiteur se présente pour un problème qui n'est pas de la compétence de la police, il devra être orienté vers le service compétent.

Une charte d'accueil du public et des victimes sera affichée bien en vue à l'entrée de chaque commissariat et poste de police.

3-2 Un numéro vert :

Un numéro d'appel gratuit d'urgence pour atteindre les services de police est mis en place ; il permet d'atteindre le commissariat local 24h sur 24.

3-3 Les services de traitement de la violence contre les femmes et les enfants :

Un service spécialisé de traitement des violences faites aux femmes et aux enfants est déconcentré à l'échelle du commissariat. La section de L'OPROGEM.

Un code de conduite instaurant une tolérance zéro des actes de violences commis par les policiers sur la population et sur les femmes policières avec un mécanisme de sanctions et de procédures pour le traitement des cas de Violence Basée sur le Genre (VBG) devra faire partie des cas du cadre juridique et institutionnel de la police de proximité.

Section 4 : Les outils d'évaluation

4-1 Tableaux de bord

Des tableaux de bord sont élaborés pour piloter la police de proximité, l'évaluer et la rendre transparente. La Police de Proximité se caractérisant par un esprit de transparence et par l'importance centrale qu'elle accorde à l'idée de rendre compte de son action devant le public. Il s'agit de créer des indicateurs permettant de mesurer les résultats atteints par rapport aux objectifs fixés dans les Plans Locaux de Sécurité.

4-2 Sondage de satisfaction et de victimisation.

Un des instruments préconisés à l'échelle nationale est la réalisation d'un sondage de satisfaction et de victimisation des services de la police. Ce sondage représentatif mené scientifiquement doit être réalisé en partenariat avec un institut universitaire. Les résultats de cette étude menée à l'échelle nationale font l'objet d'une présentation de la part des autorités. Ils jouent un rôle prépondérant dans la mise en place de tableaux de bord de la police de proximité. A l'échelle des Communes, les autorités peuvent prendre l'initiative de mener des études de satisfaction similaires.

CHAPITRE III : Aspects organisationnels et humains de la Police de Proximité

Section 1: Les types d'unités de base de la Police de Proximité

Le commissariat central de police couvrant territorialement les communes urbaines et rurales est l'unité de base.

Les services déconcentrés de police sont organisés comme suit:

- Commissariat Central
- Commissariat Urbain de Police
- Poste de Police.

Pour la police de proximité, il sera question de simplifier les relations des commissariats avec l'autorité civile locale concernée (le Maire).

Pour les Commissariats Urbains : Des équipes ou brigades de quartier sont déployées en permanence dans les différentes zones (secteurs) de la juridiction du commissariat urbain. Ce service est lui-même ouvert 24h sur 24 de manière à rendre les services de police plus accessibles au public. Un Policier de référence est désigné pour chaque secteur du quartier. Selon les besoins, le commissariat urbain requiert l'appui du commissariat central.

Les Postes de Police : Outre les commissariats centraux et les commissariats urbains, la police pourra créer des Postes de Police dans des lieux où une présence policière très locale s'impose comme des zones d'activités, des zones commerciales, touristiques ou encore certains districts.

Section 2 : Les ressources humaines et la formation de la police de proximité

Le profil du policier dans la Police de Proximité

La Police de Proximité repose sur la promotion au sein de la Police d'attitudes professionnelles et de valeurs qui en permettent l'application. Outre le savoir-faire et le professionnalisme, la Police de Proximité requiert du savoir-être (intégrité morale, culture d'accueil et de service public, sensibilité à la diversité culturelle et qualité de communication). Les agents de police sont guidés dans leur action au quotidien par un Code de Déontologie.

La Police de Proximité repose sur la promotion au sein de la police d'attitudes et de valeurs qui en permettent l'application. Outre le savoir-faire et le professionnalisme, la Police de Proximité requiert du savoir-être (intégrité morale, culture d'accueil et de service public, sensibilité à la diversité culturelle, et qualité de communication). Les agents de police sont guidés dans leur action au quotidien par un Code de Déontologie.

La Police de Proximité au sens large est l'affaire de tous les policiers qui doivent recevoir dans la formation de base au moins une initiation aux concepts, méthodes et pratiques de la police de proximité.

A l'image de la médecine de famille, la formation dans la police guinéenne adoptera un modèle de *généraliste* des agents de la sécurité publique ; ces derniers seront appelés indifféremment à effectuer des actions de prévention, des interventions de police-secours, du maintien et du rétablissement de l'ordre public et de la répression.

Ce sont cependant en priorité les équipes de quartier réparties dans les commissariats qui seront les agents de première ligne de la police de proximité.

La formation des policiers dans le cadre de la police de proximité

Formation de base : Les modules de formation sur le concept, les organes et les pratiques de la Police de Proximité doivent être intégrés dans la formation de base des agents de police. Des modules sur la Police de Proximité doivent également être intégrés aux formations prévues dans le cadre du recyclage et des formations accélérées.

Formation des cadres : Les cadres des commissariats – Fonctionnaires de police de la hiérarchie A ou B doivent recevoir des formations complémentaires en matière de gestion de projet, de diagnostics de sécurité partagés, de gestion des conflits et de résolution de problèmes, de gestion du changement ainsi que de modération de réunions (CLSPD et FSPD).

Ces modules doivent être fournis à l'occasion des formations continues, des cours de promotion, du recyclage ainsi que des programmes de formation des élèves commissaires lorsque la réforme sera effective.

La mise en œuvre de la Police de Proximité à l'échelle locale implique un changement profond de culture de commandement au sein de la police guinéenne.

L'héritage paramilitaire de la police exige que la manière de concevoir les rapports hiérarchiques soit modifiée. Un nouveau style de leadership doit émerger. Celui-ci doit accorder aux échelons inférieurs jusqu'aux équipes ou brigades de quartier un pouvoir discrétionnaire accru pour répondre aux attentes et aux demandes locales. Cette nouvelle notion de leadership doit être enseignée dans les cours de formation pour cadres et faire partie intégrante des cours de recyclage ainsi que des programmes de formation des agents et officiers.

Section 3. GENRE

Le Statut Spécial de la Police contribue à une meilleure représentativité des femmes en proposant des mesures spécifiques favorisant le recrutement et la promotion des femmes notamment dans les postes de responsabilité et de commandement.

La société civile, en particulier les organisations féminines jouent un rôle clé dans le rapprochement de la police avec la population, notamment en ce qui concerne la sécurité de la communauté et l'orientation des victimes de violences basées sur le genre (VBG) vers les services appropriés.

Une forte représentativité des femmes devra être recherchée dans les conseils et forums de sécurité et de prévention de la délinquance.

CONCLUSION

L'adoption de la police de proximité, nouvelle doctrine d'emploi par la police guinéenne sera une des clefs de réussite de la réforme du secteur de sécurité.

La doctrine présentée pose des jalons et des principes fondamentaux susceptibles d'outiller la police guinéenne d'un mécanisme approprié de fonctionnement.

Il sera question de changer pertinemment l'image que les populations ont de la police et d'entrevoir également une transformation en profondeur de l'image que les policiers ont d'eux même de leur noble mission.

Au travers des principes résumés sous l'appellation 3 P et 3 R (Proximité, Prévention, Partenariat ; Résolution de Problèmes, Rédevabilité, Respect des Droits de l'Homme), l'action des policiers s'inscrira dans une logique de service public ou plus exactement, de service au public, c'est à dire de service pour et avec le public.

L'introduction de la Police de Proximité consolidera les actions de concertation entre les populations locales et la police. Il s'agira de mettre en place des organes de concertation tels que les CLSPD et les FSPD. A leur niveau, les populations avec l'aide des élus locaux et des organisations de la société civile seront amenées à collaborer avec la police pour construire les conditions de paix et de sécurité dans les zones concernées.

Avec les nouveaux outils, la police sera dans l'obligation de rendre des comptes aux citoyens auxquels elle rend service. Elle sera questionnée et au besoin elle expliquera le fondement de son action par une communication assidue et transparente. Les résultats des diagnostics de sécurité, à travers des sondages de satisfaction et de victimisation, donneront une meilleure connaissance de l'environnement de travail.

Ces facteurs favorisants, permettront la résolution des problèmes tels qu'ils se posent aux citoyens dans leurs localités, avec pour corollaire, le respect des droits de l'homme dans l'activité du personnel de police afin que la rédevabilité et la transparence sanctionnent leurs actions auprès des autorités concernées et devant les populations.

En somme, la réalisation de la Police de Proximité permettra à la police guinéenne de se crédibiliser et de se rentabiliser à travers :

- Un véritable service d'accueil et d'orientation au niveau des commissariats ;
- Une simplification des dépôts des plaintes avec diligences optimales ;
- Une amélioration de manière significative de la présence policière sur la voie publique en vue d'une prestation de qualité ;

- Une meilleure prise en charge des personnes retenues en garde à vue ;
- Un bon traitement des procédures judiciaires en vue de redorer le blason de la police auprès des Tribunaux d'instances ;

A ce titre, la formation sera au centre de la Police de Proximité puisque qu'il s'agira d'un nouveau profil du policier, apte à l'exécution des missions, respectueux de l'éthique et de la déontologie policière, pro actif à tout point de vue.

Dans ce vaste chantier, un apport substantiel est attendu des bailleurs bis et multilatéraux pour étendre la Police de Proximité à l'ensemble du territoire national.

Enfin, il convient de noter que la mise en œuvre de la Police de Proximité constitue une réponse institutionnelle certes efficace mais complexe qui nécessite un important investissement humain et matériel. Une dotation budgétaire conséquente et un appui soutenu des partenaires techniques et financiers sont indispensables.

Le soutien affiché du Chef de l'Etat, le **professeur Alpha Condé**, Président du Comité National de Pilotage de la RSS, à la mise en œuvre de la Police de Proximité laisse entrevoir que le Gouvernement de Guinée ne ménagera aucun effort pour réaliser cet ambitieux programme de protection des personnes et des biens.

LISTES DES ANNEXES

Annexe 1 : Bibliographie

Annexe 2 : Liste des membres du comité de rédaction de la nouvelle doctrine d'emploi de la Police Nationale guinéenne.

Annexe 1 : Bibliographie

- Loi n° L/2006/AN du 15 mai 2006 Portant Code des collectivités locales
- Loi n° L/2013/0045/CNT du 12 janvier 2013 relative au statut spécial de la Police Nationale
- Décret D/98/15/PRG/ du 11 août 1998 portant Code de déontologie de la Police nationale
- Décret D/2013/002/PRG/SGG/ du 7 janvier 2013 portant attributions et organisation du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile
- Lettre de Politique de Reforme du Secteur de Sécurité (CNP-RSS, 2013)
- Rapport d'évaluation conjointe du Secteur de la Sécurité (CEDEAO-UA-ONU) de Mai 2010
- Rapport final du séminaire national sur la Reforme du Secteur de la Sécurité en Guinée (Mars 2011)
- Politique Nationale de Défense et de Sécurité de la République de Guinée (novembre 2013)
- Rapport-synthèse de l'atelier de lancement du Projet de Police de Proximité en Guinée, 12 juin 2013
- Rapport de mission d'études sur la Police de Proximité au Burkina-Faso.
- Rapport de mission de participation au 3ème congrès International Franco-Pol 2013. Thème : « le travail de police orienté vers la communauté »
- Rapport d'audit des Commissariats Centraux de RATOMA, MATAM et des Commissariats Urbains de BONFI et TAOUYAH - 25/09/2013 au 09/10/2013 (CIVIPOL, 2013)
- La Police de Proximité en République Démocratique du Congo : Doctrine et Stratégie (CSRP- Groupe de Travail Organisation, juillet 2009).
- Centre International pour la Prévention de la Criminalité (arrondissement, diagnostic local, prévention, sécurité urbaine) Aout 2012.
- Manuel de référence pour l'examen professionnel fédéral de policier « Police de Proximité ». Institut Suisse de Police
- Le "KOBAN" Poli BRUNO, Une expérience japonaise

Annexe 2 : Liste des membres du comité de rédaction de la nouvelle doctrine d'emploi de la Police Nationale guinéenne.

Président : Fode Shapo TOURE

Rapporteur : Daniel OULARE

Membres :

Dr Dioulde BAH

Madame Fatoumata Yebhe BOIRO

Mohamed CISSE

Amara KEITA

Dominique MARA

Fanta Oulen Bakary CAMARA

Bocar DIENG

POLICE DE PROXIMITE
LA CHARTE D'ACCEUIL DE PROXIMITE

- 1. La police nationale est au service de la population ; l'accueil du public constitue une priorité majeure du commissariat. L'accueil se traduit par une prise en compte immédiate des demandes du public avec courtoisie, politesse, retenue et correction.*
- 2. La procédure écrite est en français, mais vous avez le droit de vous exprimer dans une langue nationale de votre choix.*
- 3. Les services de la police sont gratuits.*
- 4. Les prestations payantes sont exclusivement prévues par les textes en vigueur. Elles sont affichées très visiblement avec les tarifs et la référence des textes qui les prévoient.*
- 5. Les victimes d'infractions liées au genre et les personnes en détresse ainsi que les disparitions de personnes font l'objet d'une attention particulière et d'un traitement diligent.*
- 6. Le commissariat est tenu de recevoir et d'enregistrer les plaintes des victimes d'infractions pénales.*
- 7. La victime ou le plaignant a le droit d'être assisté par une personne de confiance de son choix.*
- 8. La victime ou le plaignant a le droit de demander d'être informé des suites réservées à son problème ou à sa plainte. Il a le droit de voir le supérieur hiérarchique du policier qui le reçoit s'il n'est pas satisfait du service de celui-ci.*
- 9. En cas d'arrestation, vous avez le droit d'informer un membre de votre famille ou votre avocat. Vous avez le droit d'être assisté durant l'enquête par un avocat de votre choix.*
- 10. Tous les litiges avec la police peuvent être portés devant l'Inspecteur Général des services de Sécurité ou ses représentants régionaux.*

